



# Proposition de suite de travail sur les logiques de segmentation / démarcation dans les principales filières alimentaires

François Cadudal

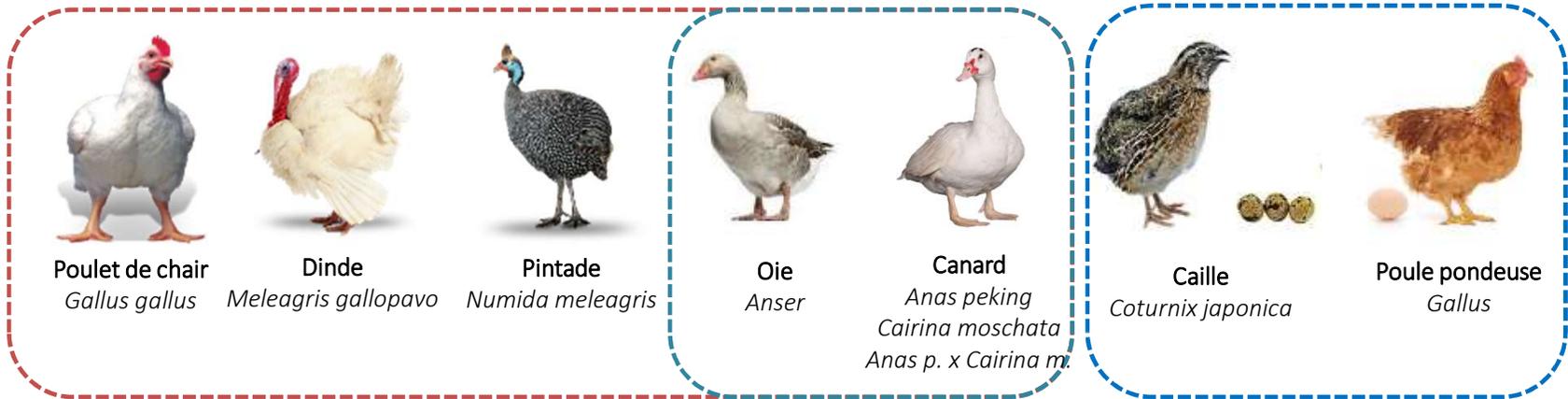


## Segmentation / démarcation dans les filières animales

Filière volaille de chair (François Cadudal) & Viande Bovine (Gérard You)



# Filières avicoles : Une diversité d'espèces pour une diversité de productions



**Poulet de chair**  
*Gallus gallus*

**Dinde**  
*Meleagris gallopavo*

**Pintade**  
*Numida meleagris*

**Oie**  
*Anser*

**Canard**  
*Anas peking*  
*Cairina moschata*  
*Anas p. x Cairina m.*

**Caille**  
*Coturnix japonica*

**Poule pondeuse**  
*Gallus*

Croissance rapide  
(lourd, sexé, export)  
  
Croissance inter  
(CCP, BCC, NA)  
  
Croissance lente  
(Label, Bio, IGP)

Lourde  
Medium  
  
Standard, Label, Bio

Barbarie, Mulard,  
Pékin  
  
Standard, IGP, Label

Cage  
Sol  
Plein-air  
Label  
Bio



**VIANDE**



**FOIE GRAS**

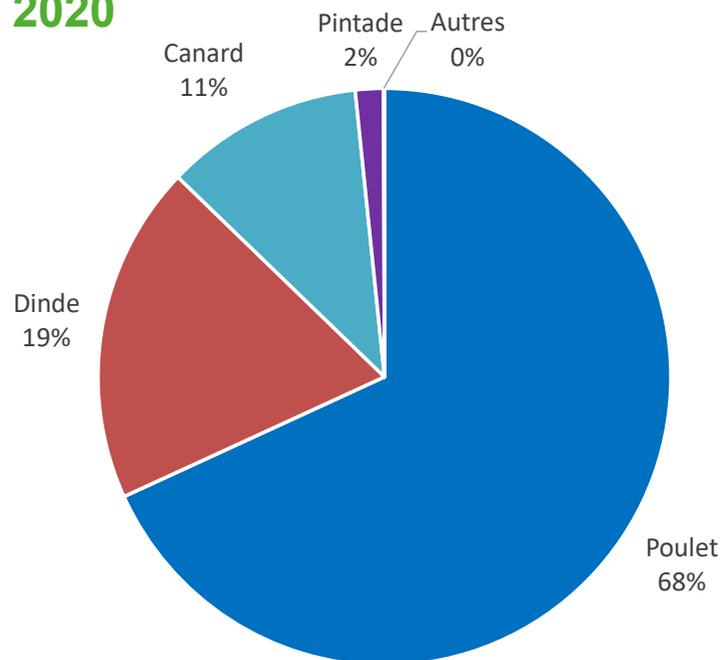


**ŒUF**

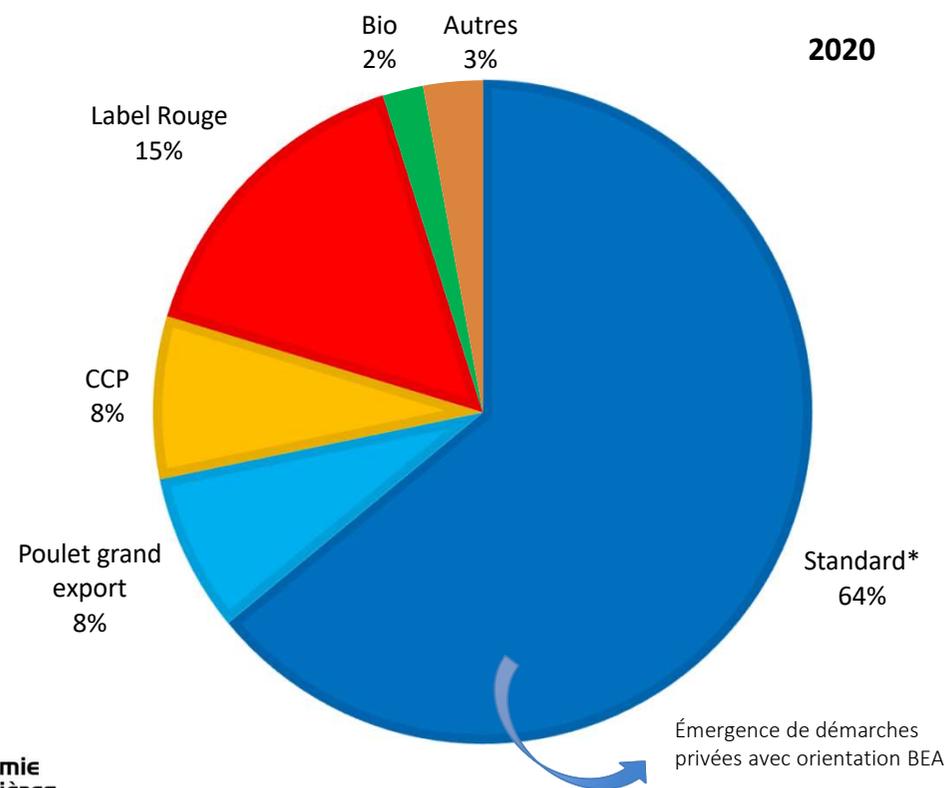


# Volailles de chair : Poids du Label Rouge important, repli du grand export

🌍 Répartition de la production française de viande de volailles par espèces, 2020



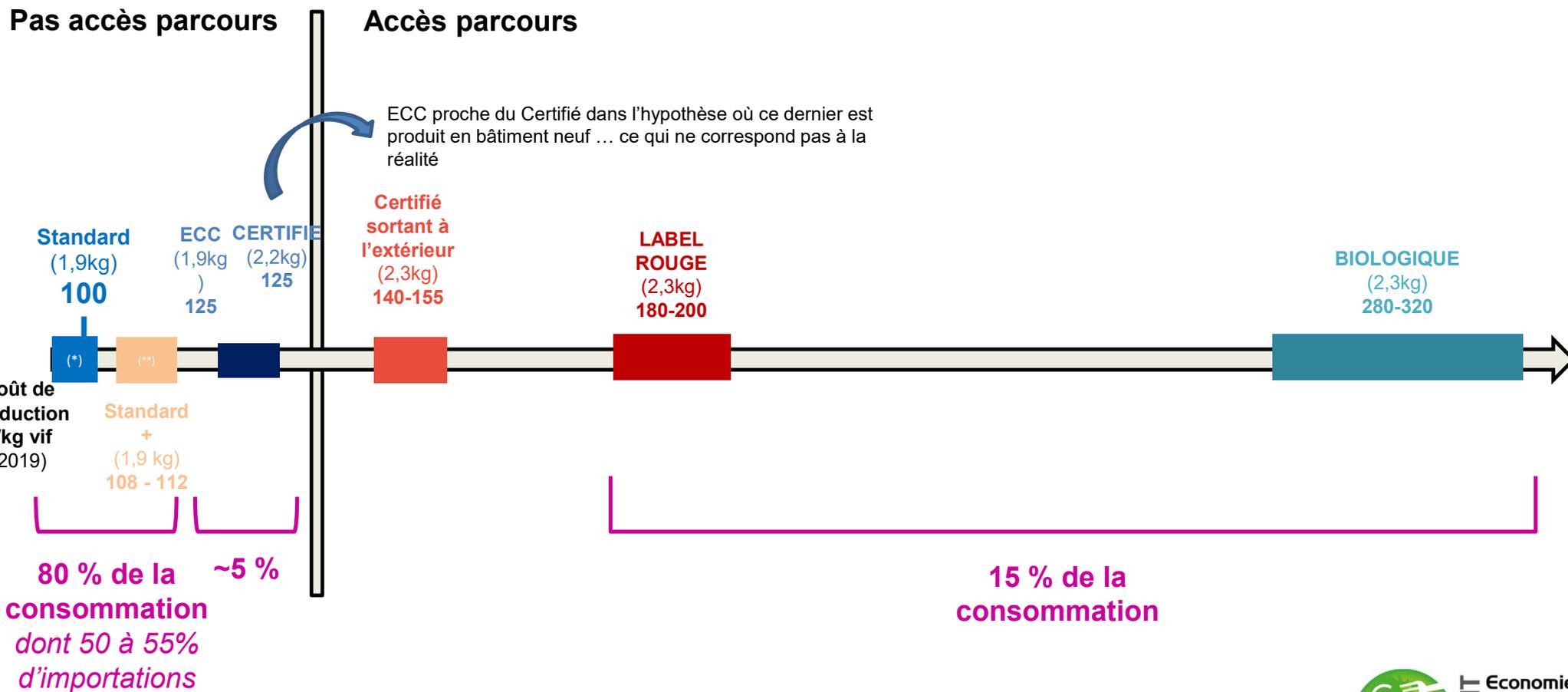
🌍 Répartition de la production française de poulet par principal cahier des charges



Source : ITAVI d'après SSP, douanes, Synalaf

\* Inclus également des productions sous cahiers des charges privés

# Coût de production sortie élevage du poulet par segment en France



Standard + : soit souche classique avec densité < 33 kg/m<sup>2</sup> (jardin d'hiver) soit souche intermédiaire avec densité 40 kg/m<sup>2</sup>

Source : ITAVI d'après Performances techniques et coûts de production, Enquête avicole CRAB

# Bovins viande : Segmentation de la demande demeure contrainte par l'inertie de l'offre



Consommation en France en 1000 téc	2019	Part en 2019
Standard	766 000	58,5 %
Cœur de gamme	517 000	39%
Haut de gamme	8 000	0,5%
Bio	26 000	2%

■ **L'import continue de compléter l'offre française :**

- ❑ Des importations plutôt constantes entre 2020 et 2030, autour de 300 000 téc
- ❑ Mais chute des exportations avec l'engraissement, divisées par deux en 10 ans à 153 000 téc en 2030.

# Vers une rénovation de la segmentation de l'élevage comprenant une forte dimension BEA

🌱 La segmentation française traditionnelle axée sur le goût (Label Rouge) ou la rassurance globale (Bio) rattrapée par les démarches BEA impulsées par les ONG depuis le Nord de l'UE :

🌱 Monogastriques :  
vers une nouvelle norme de production « standard améliorée », plus exigeante que la réglementation

- ☞ Baisse de la densité, arrêt des mutilations, lumière, automatisation et numérique...
- ☞ Des investissements de modernisation des bâtiments à prévoir mais des surcoûts de production modérés

## L'accès à l'air libre comme axe de différenciation

- ☞ Démarches favorisées par l'important différentiel de coût entre standard (amélioré) et bio
- ☞ Poulet free range : modernisation à partir de capacités existantes en Label Rouge
- ☞ Porc avec accès à l'air libre : de nouvelles capacités à créer en bâtiment innovants / courettes
- ☞ La conciliation de plusieurs objectifs (ex: air libre et biosécurité) impose de nouvelles techniques, pratiques et investissements associés

🌱 Herbivores : des systèmes globalement peu chamboulés par le BEA

- ☞ Adoption de démarches différenciantes à partir des avantages comparatifs des exploitations existantes :
  - ☞ Cahiers des charges montagne, pâturage, sans OGM...
  - ☞ Conversions au bio dans les élevages déjà herbagers,
  - ☞ Circuits courts et vente directe, facilités par l'e-commerce -> abattage de proximité
- ☞ Des besoins d'investissement pour répondre aux besoins d'attractivité du métier et de productivité du travail, dans tous les systèmes.

# Un rôle croissant des filières dans l'orientation de la production

## La segmentation de l'offre va de pair avec des arrangements entre OP et transformateurs, diversement formalisés dans des contrats :

-  Rôle moteur des transformateurs et distributeurs dans l'établissement des démarches,
-  Arrangements qui portent sur volumes et prix ou plus-value par rapport au prix de base.

## Poulet : un développement uniquement à flux tirés

-  les volumes mis en place dans les élevages correspondent aux volumes que les abattoirs anticipent pouvoir commercialiser, les contrats de production sécurisent les investissements

## Porc et lait : l'organisation de la production garantit les débouchés et formalise un pouvoir de marché, mais les filières se verticalisent

-  Lait : Collecteurs privés (45%) et coopératifs (55%). Garanties de débouchés, mais volumes de production toujours encadrés par les contrats.  
Coopératives moins performantes sur les PGC et les produits à forte valeur ajoutée.
-  Porc : Des arrangements exclusifs entre OP-abatteurs-transformateurs, ce qui optimise la coordination mais minimise la concurrence,
-  Porc: Acteurs industriels majoritairement préoccupés par le renforcement de leur pouvoir de marché dans un contexte oligopolistique. Contractualisation et esprit de la loi Egalim font peu d'adeptes

## Viande bovine à part : persistance d'une logique dominante de flux poussés

-  Production peu organisée. Inertie de l'offre, réformes issues du lait et de la filière d'exportations de brouillards.  
Hétérogénéité des logiques de production.

# Redistribution des volumes dans les démarches de production

## 🌱 Développement des segments à surcoûts modérés

Evolution volumes de 2019 à 2030				
Bio (surcoûts modérés pour herbivores / forts pour monogastriques)	AB 2% => 2%	AB 1% => 3%	AB 2% => 11%	AB 4% => 10%
Différencié (surcoûts significatifs)	Free Range 0% => 8% Label Rouge 16% => 8%	Litière, accès à l'extérieur, 1% => 5%	Haut de gamme, AOP 1% => 2%	Lait et produits laitiers AOP 10% => 10%
Différencié (surcoûts modérés)	Certifié > Standard + 7% => 41%	Standard + (densité moindre, sans OGM, sans antibiotiques, mater lib...) 18% => 77%	Vaches et génisses allaitantes 39% => 31%	Laits territorialisés et démarqués (montagne, pâturage, local, sans OGM) 6% => 15%
Conventionnel	Standard (+ grand export) 74% => 41%	Standard 80% => 15%	Réformes laitières + JB 59% => 56%	Réglementaire + France Terre de Lait 80% => 65%